



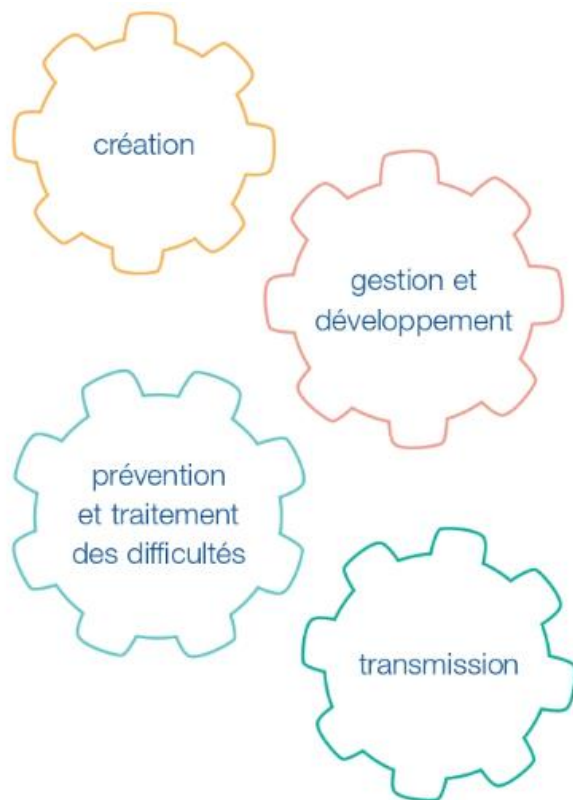
LA BANQUE DE FRANCE AU SERVICE DES ENTREPRISES

BANQUE DE FRANCE – SUCCURSALE DES YVELINES

SERVICES AUX ENTREPRENEURS :

L'ACCOMPAGNEMENT DES TPE/PME

CORRESPONDANTS
TPE/PME



- ▶ Depuis 2016
- ▶ 102 correspondants départementaux en métropole et outre-mer
- ▶ **Sur les thématiques financières, bancaires et entreprises en difficulté**
- ▶ Durant **tous les stades de vie** de l'entreprise
- ▶ Écoute, diagnostic de la situation, orientation vers les interlocuteurs ciblés
- ▶ **Service gratuit et confidentiel**

Durant la crise sanitaire, la Banque de France a étendu son dispositif aux ETI et aux Grandes Entreprises.



SERVICE AUX ENTREPRENEURS : LA MÉDIATION DU CRÉDIT

MÉDIATION
DU CRÉDIT

- ▶ Depuis 2008

- ▶ **5 principaux motifs de saisine :**
 - dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit ;
 - refus de rééchelonnement d'une dette ;
 - refus de crédit ;
 - refus de caution ou de garantie ;
 - réduction de garantie par un assureur-crédit

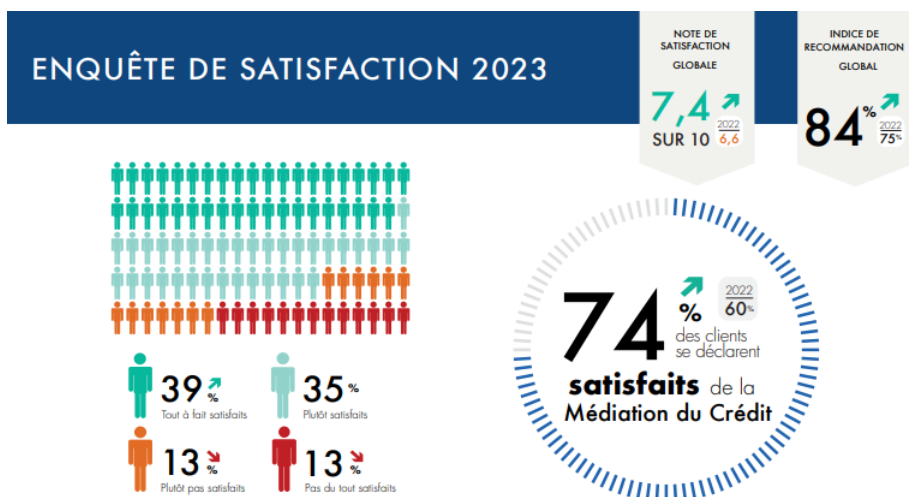
- ▶ Une démarche **en 5 étapes :**
 - dépôt du dossier en ligne,
 - admission en médiation,
 - possibilité pour les banques de revoir leurs positions,
 - travail de médiation (rapprochement des positions divergentes),
 - proposition d'accord par le médiateur

- ▶ **Service gratuit et confidentiel : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/saisir-la-mediation/vous-allez-saisir-la-mediation-du-credit>**

SERVICE AUX ENTREPRENEURS : LA MÉDIATION DU CRÉDIT

MÉDIATION
DU CRÉDIT

- ▶ Une procédure ouverte à tous :
 - ▶ Chef d'entreprise, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur...
 - ▶ À l'exception des particuliers et des sociétés en liquidation
- ▶ L'entreprise qui souhaite être accompagnée dans sa démarche peut éventuellement demander l'assistance d'un tiers de confiance de la médiation en appelant le 34 14



SERVICE AUX ENTREPRENEURS : LA MÉDIATION DU CRÉDIT

MÉDIATION
DU CRÉDIT

- ▶ Ce que la médiation ne peut pas mettre en œuvre
 - ▶ Imposer une solution qui ne recueillerait pas un accord unanime de votre part et de celle de vos partenaires financiers.
 - ▶ Annuler vos dettes ou apporter elle-même des financements.
 - ▶ Traiter des difficultés hors concours financiers ou assurance-crédit (baux commerciaux, difficultés avec des fournisseurs, dettes fiscales et sociales...) mais elle peut vous orienter vers un dispositif adapté.
- ▶ Restructuration du PGE dans le cadre de la Médiation du crédit

Restructuration du PGE dans le cadre de la médiation du crédit

**Maintien de la garantie de l'État
dans la limite de 2 années supplémentaires (4 par exception)**

Accord de place reconduit jusqu'au 31/12/2026